

**BUDGET  
PRIMITIF  
2003**

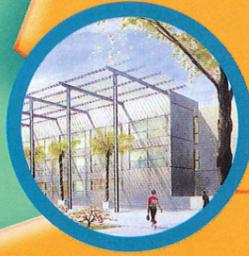
La requalification de la route de Lodève dans la traversée de l'Agglomération à Juvignac

L'aménagement de la salle polyvalente à Montferrier-sur-Lez

L'installation de Cap Gamma à Grabels (Euromédecine)

L'aménagement de la rue du Château à Grabels

La construction d'un terrain de football en gazon synthétique à Prades-le-Lez



Les travaux d'aménagement du boulevard de la Liberté à Clapiers

Les études liées à la réalisation de la médiathèque de Clapiers

La construction de la médiathèque Shakespeare à Montpellier

Le musée Fabre à Montpellier

L'installation de Cap Omega à Montpellier (Parc Eureka)

L'aménagement de l'avenue Marcel Pagnol, rue Gaston Bazille et des rues adjacentes à Pérols

Le développement de la Médiathèque "La Gare" à Pignan



La piscine Amphitrite de Saint-Jean-de-Védas



L'aménagement de la carrière de Peyrière à Saint-Jean-de-Védas



L'équipement des antennes déconcentrées du Conservatoire National de Région à Castries et Cournonterral

Le projet de deuxième village d'entreprises à Cournonsec

Le "pôle Football" de Sussargues

Le projet de la deuxième écolothèque sur le canton de Castries à Jacou

La réhabilitation et l'extension d'un caveau de présentation de vins de qualité à Saint Geniès des Mourgues



Le terrain de football de Saint Geniès des Mourgues

L'achat du terrain et les études nécessaires à la construction de la médiathèque de Castries

La salle multi-activités à Jacou

L'aménagement d'une structure pour les jeunes et d'un foyer pour les aînés au Crès



# Des projets pour et sur l'ensemble du territoire

L'aménagement du Club house du terrain de football à Vendargues

La deuxième ligne de tramway : Jacou, Le Crès, Castelnau le Lez, Montpellier et Saint-Jean-de-Védas



Les équipements sur les structures sportives de Lattes (vestiaires et courts de tennis)

La mise en place de sept antennes de Montpellier Agglomération : Saint-Gély-du-Fesc, Castries, Mauguio, Lattes, Villeneuve-lès-Maguelone, Pignan et Castelnau le Lez

La promotion touristique de l'Agglomération en liaison avec les offices de tourisme municipaux : La Grande-Motte, Lattes, Pérols, Mauguio, Palavas, Villeneuve-lès-Maguelone, Montpellier...



**D**ites-nous tout d'abord, est-ce que les impôts augmenteront dans la Communauté d'Agglomération de Montpellier en 2003 ?

*Georges Frêche* : Non. En 2003 comme en 2002, la Communauté d'Agglomération n'augmente pas les impôts.

Conformément aux engagements pris à l'unanimité lors des débats sur la constitution de l'Agglomération, la commission des finances a proposé le taux zéro en 2003. Cette promesse est tenue malgré tous les

Castelnau le Lez où il atteignait 25,45 %, une baisse notable sur trois ans de leur taxe professionnelle.

Par contre, il y a une hausse dans les communes dont le taux de taxe professionnelle était inférieur à 21,56 %, ainsi : Beaulieu, Murviel les Montpellier, Saussan et Cournonsec.

Dans toutes les communes et particulièrement dans celles où par lissage, le taux augmente, cette taxe est largement compensée par la suppression des frais de personnel dans le calcul de la taxe professionnelle par

maire et du conseil municipal de la commune concernée. Ces impôts ne sont pas perçus par la Communauté d'Agglomération de Montpellier, mais par les communes.

**Quelles seront les nouveautés en terme de fonctionnement en 2003 ?**

Des crédits sont prévus pour ouvrir à l'automne 2003, des antennes, dans 7 communes (Lattes, Castelnau le lez, Villeneuve-lès-Maguelone, Pignan, Mauguio, Castries

GEORGES FRÊCHE, PRÉSIDENT DE MONTPELLIER AGGLOMÉRATION :

## « Priorité à l'intercommunalité »

« Cassandre » qui, dans leurs bulletins municipaux, menaient bataille depuis deux ans pour expliquer que l'Agglomération allait induire de larges augmentations d'impôts. L'engagement est tenu malgré la prise en charge d'opérations aussi importantes que la restructuration du Musée Fabre ou la construction de la 2ème ligne de tramway (Jacou - Saint-Jean-de-Védas).

**Qu'en sera-t-il de la taxe professionnelle ?**

La taxe professionnelle appelle une explication particulière.

L'un des effets bénéfiques de la loi « Chevènement » sur la Communauté d'Agglomération est que la taxe professionnelle est perçue par l'Agglomération et que son taux est unique, quelle que soit la localisation des entreprises dans l'Agglomération.

Ceci permettra en particulier de faire une politique de créations d'emplois à la périphérie de l'Agglomération pour empêcher les embouteillages matinaux de Montpellier.

Le taux est la moyenne pondérée des taux des 38 communes au 1er janvier 2002 soit 21,56 %.

La loi permettait d'étaler le lissage vers ce point moyen des communes au-dessus et des communes au-dessous sur plusieurs années. L'Agglomération a choisi en 2002 d'atteindre la moyenne dans les 38 communes en trois ans : de 2002 à 2004.

Le budget 2003 amorce donc la deuxième année de l'égalisation des taux.

En 2004, l'an prochain, toutes les communes auront le même taux de taxe professionnelle. Ceci implique donc, pour les entreprises dans les communes où le taux de la taxe était le plus élevé, en l'occurrence

le gouvernement Jospin.

**Dans le budget 2003, la part du fonctionnement est-elle en hausse par rapport à 2002 ?**

Toute comparaison avec 2002 est impossible à cause des transferts dans l'intérêt communautaire. Voyons donc simplement les grands mouvements.

Le budget du personnel de l'Agglomération est en forte augmentation en 2003 par rapport à 2002 car les transferts d'équipements entraînent l'entrée dans le personnel de l'Agglomération d'environ 450 personnes attachées à ces structures, faisant passer de 450 à 900 environ le nombre des personnels de l'Agglomération.

Ce personnel transféré est une charge en moins pour les communes.

La loi « Chevènement » fonctionne comme prévu, il y a une parfaite compensation financière entre l'Agglomération et les communes, c'est ce qui explique que les impôts n'augmentent pas. Pour le contribuable il y a donc un parfait équilibre financier.

Si dans telle ou telle commune les impôts des ménages tels que la taxe d'habitation, la taxe foncière et le foncier non bâti augmentaient, ce serait dû uniquement au vote du

et Saint-Gély-du-Fesc). Chacun pourra s'y renseigner sur tous les services de l'Agglomération sans être obligé de se rendre au siège central à Montpellier Antigone.

Le budget de fonctionnement fait aussi apparaître une importante contribution au développement du tourisme et ce pour la première fois.

La somme de 762 245 euros est destinée à faciliter la politique de communication du tourisme de toutes les communes touristiques de l'Agglomération : la Grande-Motte, Montpellier, Palavas, Lattes, Pérols, Mauguio, Carnon, Villeneuve-lès-Maguelone etc... , sous l'autorité du président de la commission tourisme : Monsieur Cyril Meunier, maire de Lattes, de Monsieur Jacques Vallet, Directeur Général des services de Montpellier Agglomération et de Madame Laure Baert, Directrice de la Communication.

**Le budget de fonctionnement des services concernant la solidarité, le sport, la culture, les activités périscolaires est-il en hausse ?**

Les crédits pour la télé-alarme, en vue de sauver des vies, ont été augmentés pour être étendus aux 23 nouvelles communes



Georges Frêche, président de Montpellier Agglomération.

PHOTO : E. HANNOTAUX



PHOTO : E. HANNONTEAUX

**Et pour le secteur économique ?**

Ce budget fait un gros effort pour l'économie.

Pour conforter le succès de Cap Alpha à Clapiers, une deuxième pépinière d'entreprises Cap Omega sur le parc Eureka à Montpellier, près de l'usine IBM est budgétée (4,7 millions d'euros). Elle ouvrira fin 2003. A Grabels, sur Euromédecine, un bâtiment spécialisé, Cap Gamma accueillera sur plusieurs milliers de mètres carrés les entreprises de la chimie du médicament. Montpellier Méditerranée Technopole, fer de lance de la création d'emplois, sous l'autorité efficace de Monsieur Alain Cottet, continue à se développer.

De nouvelles zones d'activités sont à l'étude et la zone de Montpellier-aéroport sera lancée à Pérols. L'Agglomération devient majoritaire à la SEMFIM et renforce sa participation au Corum et au Zénith Sud qui lui sont transférés ainsi qu'au marché d'intérêt national.

**Quels sont les axes prioritaires du Budget d'investissement ?**

Il est constitué par deux grands secteurs : les transports et la culture auxquels s'ajoutent le sport et le développement économique.

Au titre de la culture, mentionnons la continuation du Musée Fabre où l'Agglomération prend le relais de la Ville de Montpellier (11,1 millions d'euros).

Deux nouvelles médiathèques sont lancées: Shakespeare à Montpellier et la médiathèque de Castries.

Des crédits sont mis en place pour la future médiathèque de Clapiers, ainsi que pour des travaux à la médiathèque de Pignan.

Au total, c'est un peu plus de 16 millions d'euros investis pour la culture.

En ce qui concerne le tramway. Le budget pour la deuxième ligne de tramway est de l'ordre de 40 millions d'euros, c'est la partie du budget la plus importante. Le secrétaire d'Etat aux transports Monsieur Bussereau est récemment passé à Montpellier.

Il a confirmé que les engagements de l'Etat, c'est-à-dire ceux pris par Monsieur Gayssot dans le Gouvernement Jospin, seraient tenus ; nous lui faisons confiance. Qu'il en soit remercié. Et c'est sereinement que nous attendons les 700 millions d'euros de subvention prévus sur un budget de 2 milliards 800 millions pour la 2<sup>ème</sup> ligne.

Le budget d'investissement du sport est cette année un peu plus faible que d'habitude après les efforts des années précédentes. Ce budget prévoit les crédits pour terminer et ouvrir la nouvelle piscine Amphitrite à Saint-Jean-de-Védas au premier semestre

(68 000 euros). A ce jour, 833 personnes sont déjà abonnées à ce service.

De même, la subvention au GIHP (groupe pour l'insertion des personnes handicapées) a été largement abondée pour transporter les handicapés des nouvelles communes de Saint-Aunès à Fabrègues, de St Clément la Rivière à Villeneuve-lès-Maguelone et de Murviel les Montpellier à Beaulieu.

L'Agglomération n'a pas oublié d'augmenter les crédits à TAM pour le transport des écoliers vers les écoles, les collèges, et les lycées.

Un effort particulier est prévu au budget pour le sport de façon à ce que tous les enfants de l'Agglomération puissent apprendre le patinage à Végapolis, assister aux concerts du Corum ou encore apprendre à nager dans les piscines de l'Agglomération. Il est regrettable à cet égard que les enseignants d'une école de Villeneuve-lès-Maguelone aient cru devoir interdire l'accès à ces services à leurs élèves.

Est-ce bien républicain, est-ce bien laïc ? L'école ne saurait en effet relayer la passion partisane des conseils municipaux.

Le budget culturel permet à la fois d'aider de nombreuses troupes de créateurs et d'assurer le développement de l'Opéra National, de l'Orchestre national de Montpellier et des festivals de danse, du cinéma méditerranéen, de Radio France et de Montpellier ou encore de la Comédie du livre.

La culture, c'est aussi l'enseignement et l'Ecole des Beaux Arts comme le Conservatoire national de musique sont abondés. De nouvelles annexes du Conservatoire de musique ouvrent, comme à Courmonterral.

L'écolothèque de Saint-Jean-de-Védas n'a pas été oubliée. Elle commence cependant à être saturée. Une deuxième écolothèque pour les écoles du nord de l'Agglomération est donc envisagée, des crédits d'études sont mis en place pour étudier la proposition fort intéressante du maire de Jacou, de l'installation de cette deuxième écolothèque sur sa commune.

En 2004, Jacou pourrait faire le pendant de Saint-Jean-de-Védas et permettre à tous les enfants de nos écoles de découvrir la culture des fleurs, des légumes ou des céréales et de découvrir, les petits lapins, les canards, les poules, les dindons, les chevaux, eux qui voient constamment à la télévision des lions, des condors, des varans de Komodo.

2004, des crédits pour la future 2ème piscine olympique à Montpellier la Mosson, après celle d'Antigone.

La base d'aviron du Lez n'est pas oubliée. L'achat du terrain et les études sont lancées pour la construction d'un terrain de rugby à XV, de 12 000 à 15 000 places qui ouvrira en 2006 dans le nouveau quartier Ovalie à Montpellier près du grand « M ».

La jeunesse fait l'objet d'une attention spéciale. La salle Victoire 2 trop petite, va être totalement refaite, climatisée et aérée. Le matériel pour les concerts sera entièrement revu. Aujourd'hui, 800 jeunes répètent dans trois salles insonorisées. Elles sont insuffisantes. Le nombre de ces salles va être augmenté et porté à 6 en 2003, pour que tous les jeunes de l'Agglomération puissent pratiquer la musique sans déranger l'environnement et attirer des pétitions contre le bruit.

L'association « S », réunissant tous les musiciens, a bien aidé Madame Chaze, présidente de la commission Culture dans l'élaboration du projet.

#### **Nous n'avons pas parlé du traitement des déchets ménagers...**

Bien sûr, le budget 2003 contient les crédits nécessaires pour le démarrage de l'usine compost-méthanisation de Garosud destinée à mettre en place la filière multi-procédé pour le traitement des déchets ménagers, votée en novembre par le Conseil d'Agglomération.

#### **Quels sont les moyens que la Communauté d'Agglomération met en place pour renforcer l'intercommunalité ?**

De budget en budget, nous devons répartir dans chaque groupe de communes, gage de l'intérêt communautaire, des équipements sportifs, culturels, des zones pour l'emploi pour éviter autour de Montpellier la création de villages « dortoirs » de Mauguio à Pignan, de Villeneuve à Castries, de Saint-Gély à Saint-Jean-de-Védas. Il est bien que l'on puisse à la fois travailler, faire du sport et se cultiver sans être obligé de se déplacer à Montpellier si ce n'est que pour le plaisir quelques concerts au Corum, des matchs de football ou pour fréquenter les salles de cinéma.

Un fond de 30 millions de francs de solidarité inter-agglomération est prévu pour abonder le fonds de concours des communes pour des projets d'intérêt communautaire, comme l'ensemble sportif de Susargues ou le Caveau de dégustation des vins de qualité de Saint Génès des Mourgues...



COUP D'ŒIL

## **> Les investissements par pôles de compétences**

1

### **Le Tramway poursuit son chemin :**

- l'extension du programme de la première ligne de tramway
- le lancement de la deuxième ligne Jacou – Saint-Jean-de-Védas
- les études nécessaires à la mise en place de la troisième ligne (Juvignac – Carnon – Palavas)

2

### **L'action économique en expansion :**

- la réalisation du projet de 2<sup>ème</sup> pépinière d'entreprises : Cap Oméga au sein du Parc Eureka (Montpellier)
- la réalisation de Cap Gamma à Euromédecine (Grabels)
- la poursuite des efforts sur les 12 parcs d'activités existants
- la construction d'un deuxième village d'entreprises artisanales et de services après Parc 2000 qui se situera sur la commune de Cournonsec
- la nouvelle politique en faveur de la viticulture : la réhabilitation et l'extension du Caveau de présentation de vins de qualité de Saint Génès des Mourgues
- la réalisation d'une « route des vins » de l'Agglomération

3

### **Le souci de la protection de l'environnement :**

- l'acquisition du terrain et les études nécessaires à l'installation des unités de traitement des déchets par voie de méthanisation
- l'extension de la station d'épuration de la Céreirède avec émissaire en mer, comprenant le raccordement des communes de Lattes, Palavas, Prades le Lez et Saint-Clément-de-Rivière

4

### **L'aménagement du territoire et du cadre de vie à l'écoute de ses habitants**

- l'élaboration des documents de planification (SCOT, PDU, PLH, SDA, SEC) pour un aménagement cohérent, concerté et durable du territoire
- la réponse à la demande croissante de maintien à domicile par les personnes âgées ou à mobilité réduite en développant le système de Téléalarme, ainsi que le développement du transport adapté aux handicapés, via le GIHP
- l'aménagement de la rue de la Vielle Poste pour répondre au développement du secteur Est de l'Agglomération

5

### **Le sport au cœur de ses préoccupations**

- l'apprentissage de la natation et du patinage pour des dizaines de milliers d'élèves de classes élémentaires de la Communauté d'Agglomération
- la construction de la piscine Amphitrite, à Saint-Jean-de-Védas, munie d'un système de prévention des noyades unique dans le Sud de la France
- la construction du complexe de rugby à XV du quartier de l'Ovalie
- l'acquisition de la piscine de l'ASPTT

6

### **Une politique culturelle ambitieuse : décisive pour le développement économique**

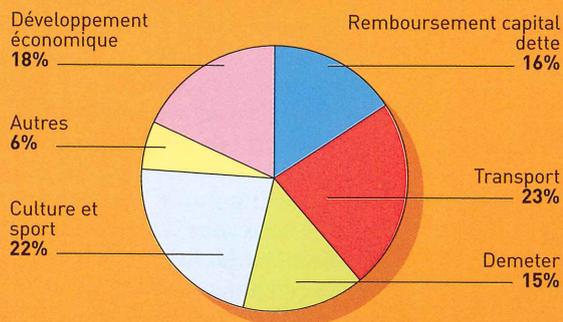
- la création d'un « Département Recherche » au Conservatoire National de Région, mesure exceptionnelle en France, pour la musique contemporaine
- le lancement de trois nouvelles médiathèques (Montpellier, Castries, Clapiers)
- la création de 6 studios de répétition au sein de la Salle Victoire 2
- l'équipement de deux antennes décentralisées du Conservatoire National de Région

COUP D'ŒIL

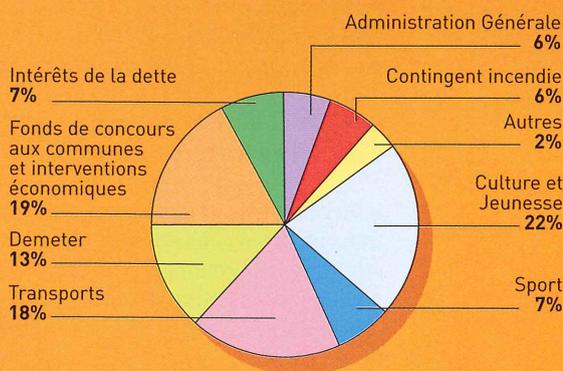
## > Equilibre budgétaire : priorité à la stabilité fiscale

### Budget principal : 384 423 897 €

Investissement : 137 699 827 €



Fonctionnement : 246 724 070 €



### Budget annexe du service funéraire : 4 250 459 €

Investissement : 771 638 €

Exploitation : 3 478 821 €

### Budget annexe de l'assainissement : 68 498 234 €

Investissement : 51 120 447 €

Exploitation : 17 377 787 €

**Total budget consolidé  
457 172 590 €**

### La stabilité fiscale

Le passage à la Taxe Professionnelle Unique (TPU) n'a induit aucune augmentation de fiscalité pour les contribuables assujettis aux taxes des ménages (Taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non-bâti) et a maintenu des produits fiscaux constants pour les Collectivités Locales concernées. Grâce au mécanisme de l'Attribution de Compensation, qui permet d'équilibrer les recettes fiscales (la Taxe Professionnelle étant désormais exclusivement perçue par l'Agglomération et les taxes ménages par les communes), les flux de fiscalité et les flux de charges induits par les transferts de compétences ont été neutralisés.

Ainsi, la Commission Locale d'Évaluation de transfert des charges devra, en 2003, valoriser les nouveaux transferts de charges liés notam-

ment aux transferts des équipements et services d'intérêt communautaire.

Le budget 2003 prend comme hypothèse une Attribution de Compensation de :

**4,8 M€ en recettes  
25,5 M€ en dépenses**

Il est décidé que le taux moyen de Taxe Professionnelle de 2003 soit reconduit à l'identique du taux de 2002.

**taux 2003 = taux 2002 = taux moyen pondéré 2001 = 21,56 %**

Le produit de TPU (compensations de l'Etat incluses) de la Communauté d'Agglomération sera alors de 145,7 M€ en 2003.

### La Dotation Globale de Fonctionnement : 47 € / habitant

Compte tenu des incertitudes que fait peser le Gouvernement, à travers son projet de loi de finances 2003, sur l'enveloppe des Communautés d'Agglomération, ce budget 2003 prend comme hypothèse que la Communauté d'Agglomération percevra une Dotation Globale de Fonctionnement bonifiée de 19,8 M€ soit la stricte reconduction du montant perçu en 2002.

Le montant de la DGF par habitant s'élèverait alors à 47 € en 2003.

Le Conseil d'Agglomération dénonce par ailleurs la mesure adoptée par le Gouvernement de ne pas reverser aux Collectivités Locales (Communes et Agglomérations) la régularisation de la DGF 2001 qui était due pour 2002 aux communes et intercommunalités, pour un montant global à l'échelle nationale de l'ordre de 200 M€.

### Le versement transport : illustration du dynamisme économique de l'Agglomération

Le versement transport est une contribution des employeurs de plus de 9 salariés, du secteur public ou privé, instituée par la loi pour permettre aux autorités organisatrices des transports de développer leur politique.

L'accroissement du versement transport atteste donc de l'évolution positive de la masse salariale et vient confirmer le dynamisme économique de notre Agglomération.

De 2002 à 2003, il est proposé de retenir comme hypothèse une évolution du produit du Versement Transport de :

**+ 4 %, à taux constant**

Soit un montant de Versement Transport de 49,5 M€ pour 2003.

### Les tarifs : une actualisation en fonction de l'inflation

Les tarifs sont actualisés en fonction du coût de la vie sur 2002.

Les tarifs de transports en commun resteront inchangés par rapport à ceux décidés par le Conseil de Communauté en juillet 2001.